

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Stéphanie Desharnais](#)

<https://www.cadre21.org/membres/11a854e601cedb3d0830689c>

Date d'obtention : 2021-05-13 18:08:18

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est un protocole d'intervention visant à uniformiser les interventions dans les milieux scolaires lorsqu'il y a des cas de sexto et autres situations reliées à de la pornographie juvénile. Elle permet d'intervenir rapidement et efficacement, en concertation avec les autres acteurs du milieu. C'est une trousse clé en main qui guide les intervenants scolaires dans les rencontres avec les personnes impliquées par la situation et permet de colliger les informations nécessaires pour accélérer le processus judiciaire et possiblement évites des conséquences légales en privilégiant la sensibilisation.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je saurai davantage quels sont mes droits et mon rôle et je pourrai mieux guider mon intervention en posant les bonnes questions aux bonnes personnes. J'aurai également des outils concrets à remettre aux parents qui sont souvent démunis lorsque leur enfant vit une situation de sextage.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais davantage poser des questions non directionnelles et colliger seulement les informations pertinentes pour la suite des choses. Je vais également savoir que je suis en droit de saisir le cellulaire d'une personne qui est en possession d'images intimes d'un autre adolescent et je pourrai mieux soutenir les parents par la suite.